

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des PailionsOBJET :  
Convention entre  
le docteur Teillant  
et la  
Communauté de Communes

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-neuf mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza.

Décision n° 22 05 09

*Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.*

M. Albin, Vice-président délégué à la Petite Enfance, informe les membres du Conseil communautaire que le médecin référent pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant prend sa retraite au 30 juin 2022.

Il rappelle l'obligation de s'adjoindre un médecin dans les EAJE et fait référence à l'article R2324-39 du code de la santé publique.

De ce fait, il propose aux membres du Conseil communautaire de conventionner avec le docteur Clémence Teillant ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la convention proposée entre la Communauté de communes et le médecin Teillant telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**LE PRESIDENT**  
**C. PIAZZA**